

PROCÈS-VERBAL
Séance du 27 juin 2024

Le **vingt-sept juin deux mille vingt-quatre** l'assemblée régulièrement convoquée le 04/07/2024, s'est réunie sous la présidence de Bertrand JANSON en mairie de Voyer.

Présents : Bertrand JANSON, Francine HAFFEMAYER, Eric SCHLOESSER, Thierry MARTIN, Emmanuel HOUPERT, Caroline PERRIN, Claire BOSSLER

Représentés :

Absents excusés : Pierre COLSON, Lucie MULLER

Secrétaire de séance : Eric SCHLOESSER

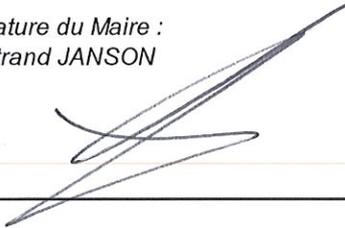
Nombre de membres en exercice : 9 - **Présents** : 7 - **Quorum** : 5

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 juin 2024.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Signature du Maire :
Bertrand JANSON



Signature de la ou du secrétaire de séance :
Eric SCHLOESSER



Ordre du jour :

1. Exploitation forestière
2. Versement de subventions
3. Convention AGEDI
- 4 Parking école
5. SERVICE EAU : rapport 2023 - reporté, vérification de la DDT non réalisée à ce jour
6. Divers

Délibérations du conseil :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (N° DCM_2024_25)

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide le versement des subventions de fonctionnement suivantes aux associations de la commune pour l'exercice 2024 :

ASSOCIATION CONCERNÉE	Montant accordé	Vote
ASSOS L'HIRONDELLE (périscolaire)	Selon convention	unanimité
SAPEURS POMPIERS VOYER AMICALE (1000€)	1000€	6 pour 1 abstention
ECOLE DE VOYER COOP SCOLAIRE (250€)	250€	unanimité
DSB DE VOYER (200€)	200€	unanimité
MAISON DES ANCIENS DE LA 2 ^{ème} DB	200€	unanimité

Délibération : adoptée à l'unanimité

CONVENTION AGEDI (N° DCM_2024_26)

Le maire expose aux conseillers municipaux que le prestataire informatique AGEDI propose à la commune de migrer vers la gamme PROXIMA.

Cette migration est officialisée par une convention signée entre la commune et AGEDI. Cette convention, dont les conseillers municipaux ont pris connaissance, a pour objet la mise à disposition partielle, sous conditions, de l'ensemble du service informatique d'AGEDI pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention mentionnée ci-dessus.

Délibération : *adoptée à l'unanimité*

PCS - Exercice (N° DCM_2024_27)

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la mise en place du PCS (délibération du 09/06/2022) permet de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant la population, perturbation de la vie collective (interruption de l'alimentation en eau potable, intempérie, épidémie) accidents plus courants (incendie, inondation).

L'objectif du plan communal de sauvegarde est de se préparer en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face aux situations d'urgence, éviter parfois qu'elles ne dégénèrent en crise, et gérer les crises inévitables.

* L'intérêt d'un exercice PCS

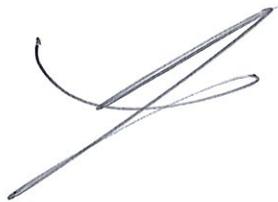
Un exercice de sécurité civile est une simulation d'un évènement proche de la réalité pour tester l'organisation mise en place dans le cadre du PCS. Il a pour intérêt de vérifier et maintenir le caractère opérationnel du PCS, former les intervenants et développer leur réactivité, dégager des pistes d'amélioration pour l'organisation communale de gestion de crise.

* Thème : Fortes pluies suite à un orage, débordement rue de la Forêt et rue de la Libération.

⇒ A l'issue de l'exercice, le Conseil Municipal procède à la mise à jour du PCS.

Délibération : *adoptée à l'unanimité*

Bertrand JANSON
Président de séance



Eric SCHLOESSER
Secrétaire de séance

